

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur des demandes approuvant :

- pour l'agrandissement projeté du bâtiment situé au 730, rue Wellington, une dérogation permettant de ne pas aménager d'unité de chargement, et ce, en dérogation au paragraphe 1 de l'article 583 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347100];
- pour la construction projeté du bâtiment sur le lot 5 380 924 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, avenue Robillard, des dérogations permettant un bâtiment d'une hauteur maximale de 4 étages pour 13,5 m au lieu de 3 étages pour 12,6 m, un mode d'implantation jumelé au lieu de contigu, une marge latérale minimale de 1,5 m au lieu de 0 m ou 2,5 m, un marge arrière minimale de 2,6 m au lieu de 3 m et un minimum de 40 % de la superficie d'espace en cour avant recouvert d'éléments végétaux, et ce, notamment en dérogation aux articles 55, 81, 85 et 129 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1167199001];
- pour le bâtiment situé au 4040, avenue du Parc, une dérogation permettant l'installation d'un équipement mécanique en cour avant, et ce, notamment en dérogation à l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1167199003];
- pour le bâtiment situé au 1650, avenue Cedar (Hôpital général de Montréal), une dérogation permettant d'aménager trois équipements mécaniques adjacents à une cour avant, et ce, en dérogation à l'article 369.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347116].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 9 février 2016, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 23 janvier 2016

Le Secrétaire d'arrondissement  
M<sup>r</sup> Domenico Zambito

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*